

Mise à jour de cette page :
Proscrire les matières plastiques du compost domestique
 29/01/2026

Déchets

Res Mots clés
 comprendre et transmettre
 consommation

Format : Plus d'un Français sur trois recycle ses déchets dans des composteurs domestiques ou collectifs. En plus d'y mettre les épluchures de légumes, certains y ajoutent des déchets plastiques et notamment des sacs plastiques à usage unique dits « biodégradables » ou « compostables ». Or, la dégradation totale de tels matériaux n'est pas garantie dans ces composteurs. L'emploi des composts peut alors présenter un risque pour l'être humain comme pour l'environnement. L'Anses recommande donc de ne mettre aucune matière plastique dans les composteurs domestiques.

Année : 2022

Editeur : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
 (extrait de l'article)

Consulter le dossier

<https://www.anses.fr/fr/proscrire-matieres-plastiques-biodegradables-compost>